

## COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
<b>Présents : 5</b>	
<b>Votants : 7</b>	<b>Présents</b> : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
<b>Pour : 7</b>	<b>Représentés</b> : Nadine BEUFILS par Chrystel VALLY, Laure LAMETH par Jean-Luc GOAREGUER
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés</b> :
	<b>Absents</b> :
	<b>Secrétaire de séance</b> : Chrystel VALLY

---

### Objet : Amendes de police 2022 - 2022\_DE\_015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du produit des amendes de police au titre de l'année 2022, des dossiers peuvent être déposés. Il propose que cette année un programme soit ouvert pour la mise en place d'un radar pédagogique qui serait installé sur le village de Saint-Gal, afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans la traversée du bourg qui s'avère très dangereuse.

Il donne ensuite lecture des devis obtenus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, décide :

- De déposer un dossier au titre de l'année 2022 pour les opérations mentionnées ci-dessus, et à signer les pièces nécessaires à ce programme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc GOAREGUER



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28/ 04/ 2022 et publié ou notifié le 15/ 04/ 2022
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------